

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt trois avril, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

17 avril 2014

A l'exception de :
M. BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à M. DONNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

23 avril 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme OLLIVAUD est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

9/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE PORNICHET – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Nombre de
conseillers

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En exercice 33

EXPOSÉ :

Présents --- 32

Conformément aux statuts approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2010, le Conseil Municipal doit désigner ses cinq représentants au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Pornichet.

Votants ----- 33

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses cinq représentants au conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

DELIBÉRATION :

Publié le :

⇒ Vu les statuts de l'Office de Tourisme de Pornichet et notamment son article 11,
⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 autorisant le vote à mains levées,

Certifié exact,
Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

Jean-Claude
PELLETEUR

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (M.BELLIOU, Mme CARNAC, M.DUBOIS, M.ROBIN, M.TRICHET, Mme BERTHELIER)

- Désigne ses cinq représentants au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Pornichet comme suit :

✓ Monsieur DAGUIZE



- ✓ Madame LEVESQUE
- ✓ Monsieur GUGLIELMI
- ✓ Monsieur CORNETI
- ✓ Madame RUSSELL

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Pornichet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

